



Editorial

La seconde année de législature est maintenant entamée et notre assemblée ne manque pas de travail : il faut gérer les propositions d'ordonnances, de résolutions et de motions en cours ainsi que les nouvelles qui seront introduites ; veiller au contrôle de l'activité gouvernementale ; relayer les préoccupations des Bruxellois et renforcer, encore et toujours, les acquis politiques et citoyens de notre modèle régional de développement.

Les priorités du Parlement sont celles des Bruxellois, et notamment la politique du logement et celle de l'emploi. Mais ce n'est pas tout, les matières auxquelles la Région doit également s'atteler sont la recherche et le développement, la revitalisation durable des quartiers, la mise au travail des jeunes, la lutte contre la discrimination à l'embauche, l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'amélioration de la mobilité, etc.

Bruxelles est en effet une région aux enjeux multiples en termes de bien-être des citoyens et d'amélioration de leur cadre de vie. Au travers des ordonnances et des interpellations développées par les députés, notre assemblée s'intéresse de près au déploiement de notre région. La première préoccupation de ce Parlement est de mettre en place les conditions générales pour que Bruxelles soit davantage un lieu où il fait bon vivre pour tous ses habitants.

Nous vous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux.

Bonne lecture



Jos Chabert
Premier
Vice-Président



Eric TOMAS
Président

Le gouvernement a entamé sa deuxième année de législature

Le gouvernement bruxellois a effectué sa rentrée devant le parlement, ces 19 et 20 octobre. A cette occasion, le ministre-président Charles Picqué (PS) a présenté aux députés sa traditionnelle déclaration de politique générale, axée sur la politique du logement et l'exécution du « Contrat pour l'économie et l'emploi », conclu avec les partenaires sociaux, et fixant les lignes directrices de l'économie et de l'emploi. Ce sont là les deux priorités du programme de gouvernement qui réunit au pouvoir PS, cdH, Ecolo, SPa-Spirit, VLD et CD&V jusqu'en 2009.

Le raisonnement de Charles Picqué est récurrent : on ne construit pas un paradis économique sur un désert social. Pour lutter contre l'« insécurité sociale », la Région se doit, par conséquent, d'agir sur plusieurs fronts : développer les perspectives de formation et d'emploi des jeunes, donner aux milieux économiques les moyens de créer de la richesse et des emplois, revitaliser les quartiers fragiles et augmenter l'offre de logements abordables. Et sur le plan budgétaire, le gouvernement tentera, en 2006 encore, de réduire les dettes du passé.

Logement : accroître la mixité des quartiers

Le logement est un pilier essentiel de l'action gouvernementale. L'objectif qui guide le gouvernement est l'augmentation du nombre de logements publics. Le logement social mais aussi le logement moyen. Sept cents logements seront mis prochainement en adjudication. Et de nouveaux projets sont annoncés (5000 au total pour la législature). Le gouvernement engagera à cette fin une deuxième tranche de 180 millions d'euros.



La rénovation du logement social bénéficiera, quant à elle, d'une hausse du taux de subsidiation des sociétés locales. Les moyens de la SDRB seront augmentés de 20% par rapport à 2004 pour renforcer la mixité des quartiers en y poursuivant l'installation d'une population aux revenus moyens. Par ailleurs, un fonds régional sera mis en place pour aider les opérateurs immobiliers publics à prendre en gestion les immeubles abandonnés, mais également les étages au-dessus des commerces, grâce à des prêts sans intérêt et des subsides.

Encourager l'accès à la propriété Renforcer les AIS et les ADILS

La Région encouragera plus encore l'acquisition de logements par des mesures fiscales.

En un peu plus de deux ans, explique le ministre-président, plus de 17.000 familles ont bénéficié de la réduction d'impôts à l'achat d'un immeuble familial unique. Nous avons adopté une ordonnance qui pourrait nous permettre d'étendre l'abattement fiscal jusqu'à 60.000 euros et même 75.000 euros en zone de protection renforcée du logement. L'avantage fiscal pour les acquéreurs concernés s'élèverait ainsi à maximum 7.500 euros, en dehors des espaces de développement renforcé du logement, et à 9.300 euros à l'intérieur de ces espaces, soit 1.000 euros de plus qu'aujourd'hui.

Pour ce qui est des donations de biens mobiliers, Charles Picqué se félicite que la toute récente mesure fiscale d'encouragement ait quintuplé la recette de ces droits.

Le nombre de logements gérés par les Agences immobilières sociales (AIS) et mis en location à un prix inférieur à celui du marché a augmenté jusqu'à 1500, nombre conforme aux objectifs fixés dans la déclaration gouvernementale après un an.

Les allocations de déménagement d'installation et de loyer (ADIL) ont été revues ; elles permettront à davantage de ménages de quitter des logements ne répondant pas aux normes du Code du logement.

Recherche et Développement : création de nouvelles niches

Le gouvernement a identifié trois secteurs porteurs d'innovation : les sciences du vivant, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que l'environnement. Un premier programme comportera une série d'actions de « clustering » dans le secteur pharmaceutique, le « high tech » et l'écoconstruction.

Politiques urbaines durables

La revitalisation durable des quartiers à travers les contrats de quartier (deux nouveaux par an) doit permettre le soutien de projets socio-économiques à travers la mise à l'emploi de jeunes (18-25 ans) du quartier pour des projets de rénovation réalisés par une régie de quartier, le développement économique local...

Formation-emploi : le grand écart

L'écart entre le faible degré de qualification d'un grand nombre de demandeurs d'emploi et le niveau de compétence élevé exigé pour occuper les emplois vacants est un problème majeur à Bruxelles. Le gouvernement a décidé de cibler ses efforts sur la mise au travail des jeunes. Le ministre-président se réjouit, à cet égard, des réductions de charges fiscales pour les entreprises décidées par le gouvernement fédéral. Un projet pilote régional consistera, dans les prochains mois, à offrir à une centaine de jeunes une première « expérience d'emploi formatrice » dans les organismes d'intérêt public. Un autre projet pilote, celui du Bureau d'interim social, vise une collaboration avec le secteur privé pour offrir un travail intérimaire encadré par un suivi social strict, conçu en partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle.

D'ici à la fin de l'année, un centre de référence professionnelle devrait proposer des formations de base et de pointe dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. D'autres centres seront ultérieurement axés sur la mécanique automobile, la construction, l'horeca, la logistique, l'aide à domicile, la vente et le commerce de détail.



Un contrat de gestion pour l'Office régional de l'Emploi

Autre grand chantier du gouvernement pour 2006 : doter l'ORBEM, l'organisme public de placement, d'un contrat de gestion qui devrait renforcer la position concurrentielle de l'opérateur public vis à vis des organismes privés de placement dans le cadre de la gestion mixte de l'emploi. Il définira la mission, des objectifs quantitatifs et qualitatifs et une réglementation-cadre sur l'emploi et les missions des acteurs dans la Région. Cette contractualisation du lien entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'opérateur public de placement devrait également permettre la poursuite de la professionnalisation de ses services en matière d'approche pro-active des entreprises.

Le site internet de l'Orbem sera également réaménagé pour le rendre plus performant et plus efficace pour le demandeur d'emploi. La Région envisage, par ailleurs, de rationaliser les activités des multiples acteurs locaux en créant un modèle bruxellois de Maisons de l'emploi. Dès janvier 2006, 400 postes d'ACS (agents contractuels subventionnés) seront créés dans les secteurs de la sécurité, de la propreté et de la petite enfance. Et une nouvelle campagne de promotion des titres-services sera organisée.

Lutte contre la discrimination à l'embauche

Le gouvernement et les parlementaires de la majorité redoubleront de créativité pour combattre les discriminations à l'embauche. Le gouvernement a présenté un plan d'action opérationnel au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Un incubateur destiné aux investisseurs étrangers

Toujours, dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi, le gouvernement entend faciliter les démarches administratives des entreprises, augmenter et viabiliser les espaces mis à leur disposition, ceux de la SNCB et de la SDRB notamment, simplifier les règlements d'urbanisme et stabiliser la pression fiscale. Pour attirer de nouveaux investisseurs à Bruxelles, les 32 attachés économiques et commerciaux de la Région ont été formés à la prospection de nouveaux marchés. Avant la fin de l'année,

un incubateur pour investisseurs étrangers – un projet unique en Belgique – s'ouvrira sur le site de Tour & Taxis. D'ici quelques mois, un projet d'ordonnance-cadre réformera les aides économiques dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une plus grande contractualisation. En février dernier, la Région de Bruxelles-Capitale a signé un accord de coopération avec la Wallonie et la Flandre. Les attachés économiques et commerciaux mèneront ensemble un certain nombre d'opérations de prospection et de représentation.

Des communes accueillantes pour les entreprises

En matière fiscale, un autre projet d'ordonnance prévoira le gel du précompte immobilier sur le matériel et les équipements et la suppression de la part régionale dans le calcul de ce précompte. La Région souhaite, par ailleurs briser un cercle vicieux : celui qui résulte du fait que les communes où le rendement de la fiscalité est le plus bas (celle dont les habitants sont les moins nantis) sont enclines à accroître les taux d'imposition. La Région compte mettre en place une politique fiscale en partenariat avec les communes. Un fonds « de compensation fiscale » est prévu à cet effet. Il devrait permettre à ces communes de diminuer leur fiscalité, lorsque celle-ci constitue un frein à la création d'entreprises, au développement économique et à l'emploi, de couvrir les besoins sociaux de leur population et d'assurer leurs services publics. Prochainement, la Région créera un site internet recensant tous les impôts levés par les communes.

Le gouvernement accélérera la mise sur pied de la cellule chargée d'accompagner le développement des zones leviers du Plan régional de développement ainsi que des zones d'intérêt régional.

La consultation de la population sera améliorée,

notamment à travers l'instauration d'un relais entre le gouvernement et les habitants à travers Inter-Environnement et le Brusselse Raad voor Leefmilieu. La modernisation du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) et du Règlement régional d'urbanisme est en cours. Une série de dossiers pourrait être traitée directement par les communes sans avis du fonctionnaire-délégué.

Réalisation d'audits énergétiques Utilisation rationnelle de l'énergie

A Bruxelles, trois-quarts des gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'énergie des immeubles, aussi bien de l'habitat privé que des administrations et des entreprises. La Région souhaite intensifier son appui financier aux investissements consacrés aux économies d'énergie. Les primes augmenteront et seront plus attractives. Les primes à la rénovation seront davantage liées aux économies d'énergie. La Région épaulera aussi le secteur tertiaire dans ses audits énergétiques et ses investissements permettant une utilisation rationnelle de l'énergie. Un projet d'ordonnance sur la performance énergétique des bâtiments sera déposé au parlement. La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, qui prendra cours en 2007, permettra à chaque Bruxellois de choisir son propre fournisseur. La Région compte bien épauler les familles dans ce choix et veillera au droit d'accès à l'électricité et au gaz pour tous et à accompagner les ménages en matière de gestion de la dette énergétique afin de limiter au maximum l'interruption forcée de fourniture.

Mobilité : des sites propres pour les trams et les bus. Une Agence régionale de stationnement

L'exécution du plan tram-bus veillera à améliorer la fréquence et la vitesse commerciale des transports en commun. La création de sites

propres pour les trams et les bus concourt à cet objectif et sera poursuivie. La Région promet également l'aménagement d'un réseau de nuit. Le Conseil consultatif des usagers de la STIB devrait être remis en place avant la fin de l'année 2005.

L'année 2006 prévoit l'achèvement de la station de metro Delacroix et le prolongement de la ligne de tram 94 vers l'avenue de Forest. Toutes les stations de la liaison Nord-Sud, à l'exception de la station Lemonnier, seront rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans les limites du budget régional, les tarifs baisseront prioritairement en faveur des demandeurs d'emploi et des jeunes de moins de dix-huit ans. Et le pouvoir fédéral sera sollicité, dans la mesure du possible, pour le financement du réseau de la STIB, qui profite largement aux navetteurs.

La mise sur pied d'une Agence régionale de stationnement devrait contribuer à la résolution des problèmes structurels de mobilité en impliquant les communes.

L'Administration de l'Équipement et des Déplacements sera renforcée et orientée vers la gestion de projets.

L'exécution du Plan vélo sera vigoureusement poursuivie sous les bons auspices de « Monsieur Vélo », récemment désigné par le gouvernement.

Le Plan d'Action pour le Port sera exécuté notamment à travers l'assainissement des terrains industriels pollués et l'examen de l'opportunité de développer un centre de référence professionnelle pour le secteur de la logistique qui permettrait de mieux adapter la demande à l'offre d'emploi pour les personnes peu qualifiées.

Image de Bruxelles

Le gouvernement entend poursuivre une politique de promotion efficace de Bruxelles par diverses mesures.

L'année 2006 sera celle de la mode et du design avec Bruxelles pour capitale. Ces deux secteurs d'activité importants bénéficieront d'une promotion européenne.

L'année 2007 verra, elle, la célébration du cinquantième anniversaire de la signature des Traités de Rome. La Région assurera le leadership de ce projet en pilotant le comité de parrainage de l'événement. Bruxelles présentera sous peu aux institutions européennes un programme vantant son rôle de capitale. Le pouvoir fédéral a été invité à s'associer à cette initiative.

2006 : les non-Européens électeurs aux communales

Pour la première fois, en cette année 2006, la Région organisera les élections communales, plutôt que le ministère de l'Intérieur. Une brochure explicative sur le rôle, le fonctionnement des institutions communales et l'importance du droit de vote sera jointe à la convocation électorale. Le gouvernement souhaite en effet sensibiliser à leur droit électoral un maximum d'étrangers non européens, qui pourront voter pour la première fois aux élections communales. Les Régions ont également hérité du Fédéral l'organisation des cultes. Un projet d'ordonnance relatif au culte musulman sera présenté. L'idée est de mettre tous les cultes reconnus en Belgique sur le même pied.

Comme le rappelait le président dans son discours de rentrée, même si les élections communales seront très vite au cœur de l'activité politique, le travail parlementaire ne doit pas s'en trouver perturbé.

Les députés de l'opposition démocratique et de la majorité ont exposé leurs points de vue

Jacques Simonet, au nom du groupe MR (opposition), a entamé la discussion.

J'ai rarement vu, dit-il, un tel manque d'enthousiasme, de volontarisme et de conviction dans le discours de Charles Picqué. Pour le MR, les projets pour Bruxelles sont flous et les perspectives à moyen et long termes feraient défaut. Pas un mot, argumente le député, sur les objectifs chiffrés, le calendrier et les moyens budgétaires affectés que le gouvernement sait aujourd'hui insuffisants.

Le contraste avec le plan Marshall wallon est saisissant, affirme Jacques Simonet.

Il déplore, par ailleurs, que le ministre-président veuille poursuivre ses vieilles marottes : procéder à de nouvelles études, de nouvelles consultations, de nouveaux états des lieux, alors qu'en Flandre, l'heure est à l'action.

Pas un mot non plus, selon Jacques Simonet, sur la Société d'acquisition foncière (SAF), chargée d'acquérir des terrains inutilisés de la SNCB à Bruxelles, alors que la négociation avec la SNCB devait aboutir pour la fin août.

Le député relève également les déficits flagrants de l'ORBEM, révélés par un audit privé. Soixante entreprises, représentant de 2.000 à 3.000 emplois, ont fait part de leur intention

de quitter la Région bruxelloise dans les deux ans...

Enfin, les trois dossiers qui fâchent - le survol de Bruxelles, le refinancement de la Cocof et le respect des accords avec le secteur non marchand sont, affirme Jacques Simonet, oubliés, traduisant un manque de courage politique dans le chef du ministre-président.

Rudi Vervoort, chef de groupe PS (majorité), a pris le relais, affirmant que le PS se réjouit que les trois priorités mises en avant soient le logement, l'emploi et la promotion des communes.

Cent quatre-vingt millions d'euros seront investis dans le Plan logement, ainsi que le nouveau plan quadriennal d'investissements destinés à la Société régionale du logement (SLRB) et aux sociétés immobilières de service public (SISP). Ces plans doivent être complétés par l'accompagnement social des candidats locataires et des candidats acquéreurs les plus fragiles.

Le Contrat pour l'économie et l'emploi se concentrera sur les publics issus des quartiers les plus défavorisés. Quant aux discriminations à l'embauche, le PS affirme qu'il veillera à ce que le secteur public se dote des moyens juridiques

et financiers qui lui permettent de montrer l'exemple au secteur privé en ce domaine.

En matière de politique communale, la mise en place d'un fonds de compensation fiscale pour les communes est la condition sine qua non pour la réussite de politiques régionale et communales concertées.

Le groupe PS souscrit à la préoccupation du gouvernement d'établir l'égalité de traitement du culte musulman et des autres religions reconnues. Les livraisons d'énergie et d'eau doivent respecter les droits fondamentaux des consommateurs qui impliquent gestion publique, utilisation rationnelle et tarification solidaire. Enfin, le contrat de gestion de la STIB devra être le garant du maintien de son caractère intégralement public.

Parlant au nom du groupe cdH (majorité), Denis Grimberghs, se félicite que la grande nouveauté de la législature consiste à donner la priorité à une vision économique d'avenir pour la Région et à la lutte contre le chômage, en y associant les partenaires sociaux.

Il vante la fermeté de son parti dans la défense des intérêts des Bruxellois en matière de survol aérien de Bruxelles et rappelle que la ré-

glementation régionale sur le bruit doit être appliquée, avec des poursuites en cas d'infraction.

Le cdH souhaite que le parlement bruxellois mène un débat qui fasse le point sur la Société d'acquisition foncière, chargée d'acquérir des terrains désaffectés de la SNCB à Bruxelles. Il plaide, par ailleurs, pour que soient développées des synergies entre les secteurs marchand et non marchand, entre les matières communautaires (enseignement, aide sociale, etc) et régionales (formation professionnelle, emploi, enseignement des langues, équipement des écoles techniques et professionnelles, etc).

En matière de logement, enfin, Denis Grimberghs présente deux revendications : l'allocation-loyer et la rotation dans les logements sociaux qui doivent assurer la mise à disposition de ceux-ci en faveur des personnes les plus démunies.

Pour Ecolo, (majorité), le gouvernement a mis à profit la première année de la législature pour élaborer trois plans cruciaux : le contrat pour l'économie et l'emploi, le plan logement

et les mesures en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Par la voix de Yaron Pesztat, le groupe souligne la dimension environnementale qui traverse la déclaration de politique régionale. Le fil vert de ces politiques régionales ? On octroie des primes, on aide les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics à réduire leur facture énergétique mais on vise aussi la performance énergétique des bâtiments à rénover et à construire.

La transversalité des politiques se marque aussi dans la gestion de l'eau. Tarification solidaire et rationalisation du secteur se conjuguent avec l'élaboration d'un « plan pluie » pour lutter contre les inondations. Outre les bassins d'orage, ce plan « pluie » impliquera également des modifications au Règlement régional d'Urbanisme (RRU) en matière de travaux publics pour reperméabiliser la Région.



Yaron Pesztat se réjouit aussi du fait que le Contrat pour l'économie et l'emploi ait retenu l'éco-construction comme secteur prioritaire. La promotion de l'environnement et la protection de la qualité de la vie vont de pair et sont producteurs de richesses et pourvoyeurs d'emplois.

Jean-Luc Vanraes, chef de groupe VLD (majorité), se réjouit du traitement privilégié de l'économie dans la politique régionale. Il souligne l'urgence d'un pacte fiscal avec les communes en vue d'une harmonisation régionale, bénéfique en matière d'emplois. Cette harmonisation, selon le VLD, rendra la Région

plus attractive pour les entreprises et contre-carrera les délocalisations. Le député souhaite que Bruxelles attire aussi de nouvelles industries comme celles du film et du secteur audiovisuel.

Les libéraux flamands approuvent les efforts accomplis et à fournir pour améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail. Mais ils déplorent le silence du gouvernement à propos des moyens à mettre en œuvre à cette fin et à consacrer aux chômeurs de longue durée. Jean-Luc Vanraes regrette, par ailleurs, que le gouvernement n'insiste pas plus sur le nécessaire apprentissage des langues.

Le VLD appuiera le gouvernement dans sa lutte contre les discriminations à l'embauche. Il ne soutient néanmoins pas les discriminations positives mais promeut le système des candidatures anonymes.

En matière de transport public, le VLD soutient la tarification sociale. Pour remédier aux prix élevés du gaz et de l'électricité, il plaide pour une négociation avec les intercommunales.

Marie-Paule Quix, chef de groupe SP.a-Spirit (majorité), qualifie la déclaration gouvernementale de volontariste. En 2004, l'accord de gouvernement affichait l'ambition de développer un city-marketing. La députée regrette qu'à cet égard, l'accent ne soit pas assez mis sur le tourisme, un secteur qui, dit-elle, peut apporter du travail à un grand nombre de Bruxellois et de personnes peu qualifiées.

Marie-Paule Quix apprécie que le gouvernement mette l'accent sur l'économie et l'emploi. Le manque de connaissance du néerlandais constitue pour elle un obstacle à la recherche d'un emploi, alors qu'il existe un fort potentiel d'embauche pour les Bruxellois dans la périphérie de la capitale, raison pour laquelle, selon le SP.a-Spirit, il faut développer l'infrastructure de transport public.

Le groupe insiste aussi sur le logement et plaide pour un appui soutenu de la Société régionale du logement (SLRB), son plan quadriennal et son projet de construction de 3.500 logements sociaux. Il faut garantir l'efficience

des trente-trois sociétés immobilières publiques et une meilleure collaboration avec les communes.

Au nom du CD&V, Walter Vandenbossche, chef de groupe (majorité), se félicite de l'accent mis sur l'économie et sur un meilleur accès à l'emploi pour les Bruxellois. Et à cet égard, dit-il, le feu est au rouge ! Un Bruxellois sur cinq – un jeune Bruxellois sur trois – est sans emploi. La Wallonie a son Plan Marshall, la Flandre son plan d'investissement, la Région de Bruxelles-Capitale doit également assumer ses responsabilités, sinon rien ne changera. Le ministre-président nous assure que nos moyens et compétences actuels permettent de répondre aux défis que pose la Région de Bruxelles-Capitale, mais Walter Vandenbossche demande pourquoi le ministre-président ne prend pas langue avec le Fédéral comme le font Yves Leterme et Elio di Rupo. Avec 98.000 chômeurs, le gouvernement doit déployer tous les moyens à sa disposition pour contrer ce fléau.



Walter Vandenbossche s'inquiète de l'énorme pression concurrentielle qui pèse sur les entreprises bruxelloises, à travers tout le pays. Le CD&V met en cause, à cet égard, la qualité de nos services publics, le manque d'initiatives et la complexité administrative. Même si un certain nombre de mesures ont été annoncées, comme le Contrat pour l'économie et l'emploi. Pour le député, la solution réside dans l'adéquation des formations aux besoins du marché de l'emploi. Le soutien aux petites et moyennes entreprises, grandes pourvoyeuses d'emplois, est également essentiel. Les centres d'entre-

prises doivent être réorientés vers les activités économiques. Les jeunes indépendants, qui développent les commerces de quartier, souvent des allochtones, devraient avoir les formations ad hoc pour que leurs activités perdurent.

Pour le CD&V, l'intégration sociale des Bruxellois d'origine étrangère passe par leur intégration économique.

Walter Vandenbossche considère que les Bruxellois ne doivent pas nécessairement travailler dans leur Région. Le marché du travail doit s'étendre à la Wallonie et surtout à la Flandre. Il faut donc développer notre infrastructure de transport.

La députée « Groen! » Adelheid Byttebier (opposition) appuie les priorités du gouvernement : le logement et l'emploi. Groen! s'interroge néanmoins quant aux réalisations après un an dans ces domaines. La Région va-t-elle opter pour la création de nouveaux grands quartiers tels que le projet de nouveau quartier autour de l'hôpital Erasme. Le gouvernement, va-t-il s'inspirer du modèle hollandais ? Recouvrir les voies de chemin de fer et construire par-dessus ? Ou compte-t-il ériger des logements sur les terrains en friche et rénover les immeubles laissés à l'état de chancre par les communes ? Sans vision claire, dit-elle, la Région risque de faire le jeu des promoteurs qui, face aux incertitudes, n'érigeront pas les logements escomptés.

Adelheid Byttebier se pose aussi des questions à propos de l'ORBEM. Va-t-on le réformer ? Y aura-t-il un contrat de gestion et va-t-on le faire évaluer par un consultant extérieur, comme le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) en Flandre ? L'ORBEM ne peut détenir le monopole du marché du travail.

Groen! se réjouit du fait qu'on ait opté, au niveau communal, pour une certaine uniformisation fiscale et pour une politique concertée en matière de stationnement.

Le parti souhaite néanmoins que la mission sociale des communes soit reconnue et que le gouvernement suive les recommandations faites par le parlement en matière de pauvreté.

Démarrer une année budgétaire avec des douzièmes provisoires

L'élaboration du budget est une des tâches essentielles du parlement. Le pouvoir exécutif ne peut engager de dépenses, programmer des investissements ni réunir les moyens nécessaires par le biais, principalement, des impôts des particuliers et des entreprises, sans recevoir l'assentiment formel du pouvoir législatif. Le pouvoir de contrôle d'un parlement sur les dépenses et recettes du gouvernement est une pièce maîtresse dans le jeu d'ensemble des pouvoirs qui doit respecter des règles très strictes. Tout ceci est inscrit dans la Constitution. Imaginons que le gouvernement ait pris un tel retard dans ses travaux budgétaires qu'avec la meilleure volonté du monde le parlement ne puisse plus donner son aval avant le 31 décembre. Imaginons encore que le gouvernement se trouve en difficulté parce que ses membres n'ont pas pu s'accorder sur les sommes disponibles pour l'année suivante. Et les délais ne permettent plus de porter les projets à la connaissance du parlement pour que celui-ci les adopte avant la fin de l'année. Dans ce cas, le parlement peut autoriser le gouvernement à fonctionner sur la base de « douzièmes provisoires ».

Le principe de l'annualité

Un budget court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Notre Constituant (le parlement fédéral) en a décidé ainsi : le budget est établi pour un an. C'est valable pour les recettes comme pour les dépenses.

En d'autres termes, le pouvoir législatif (le parlement) donne à l'exécutif l'autorisation d'établir, pour une année, et seulement pour une année, les dépenses projetées et les recettes nécessaires à les couvrir. C'est que l'annualité du budget signifie aussi l'annualité des impôts. Aucun impôt ne peut être instauré ou modifié sans le feu vert du pouvoir législatif.

Chaque année, le parlement doit autoriser l'utilisation des différents impôts (contenus dans la « loi de finance »). Pour éponger un éventuel déficit budgétaire, par le biais d'emprunts, le parlement doit également donner son aval par l'intermédiaire de cette même loi de finances. Les dépenses respectent également la règle de l'annualité. Cela signifie que les dépenses afférentes à un budget ne peuvent être déterminées et ordonnancées (exécutées) que dans le courant de l'année correspondante.

Une application intégrale de ce principe de l'annualité du budget embrouillerait et paralyserait tout l'engrenage institutionnel.

Les crédits provisoires¹

S'il apparaît que le budget général des dépenses ne pourra pas être approuvé avant le début de l'année budgétaire, le parlement ouvre les crédits provisoires nécessaires au fonctionnement des services et à valoir sur le budget de cette année budgétaire.

Un projet d'ordonnance de finances ouvrant des crédits provisoires (appelés les douzièmes provisoires) permet de prévenir le décalage qu'il pourrait y avoir entre la perception des impôts et l'émission des emprunts. Grâce à cette ordonnance, on peut entamer des crédits de dépenses avant l'approbation du budget. Ces crédits couvrent une période d'un mois (maximum quatre mois), soit le douzième du crédit global du dernier budget général des dépenses qui a été approuvé. Dans ce cas-ci, la commission compétente pour les finances a voté le 5 décembre dernier (avec 10 voix pour et 4 ab-

stentions) un projet d'ordonnance de finances ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2006.

Ces crédits provisoires ne peuvent être affectés à des dépenses d'une nature nouvelle non autorisées antérieurement par le législateur. Sauf dispositions particulières des lois ouvrant des crédits provisoires, les dépenses ne pourront dépasser le montant des crédits par programme du dernier budget qui a été approuvé, (c'est à dire, le deuxième ajustement du budget 2005, tel qu'approuvé en séance plénière du 1^{er} décembre 2005) et ce proportionnellement à la période à laquelle ces crédits provisoires se rapportent. Les dispositions particulières concernent surtout les salaires et dotations relatives à d'autres instances publiques (communes et Commissions communautaires). De plus, il y a une exception à cette règle générale pour le Fonds pour le financement de la politique de l'eau. En effet, en 2005, le budget de cet organisme ne prévoyait aucune dépense. Une deuxième exception à cette règle concerne les dépenses du Centre de Coordination

Financière de la Région bruxelloise (CCFB). Ainsi, le CCFB est tenu contractuellement de payer aux organismes participants leur dotation annuelle au plus tard le 28 février.

Le projet d'ordonnance de finances ouvrant des crédits provisoires cesse ses effets le jour de la publication au Moniteur belge du budget général des dépenses.

Aux autres niveaux de pouvoir, (conseils communaux et provinciaux) pareilles règles du jeu ont également cours.

¹ Voir articles 24 à 27 de la coordination des lois sur la comptabilité de l'Etat du 17 juillet 1991 (M.B. 21 août 1991) d'application en Région bruxelloise en vertu de l'article 71 de la loi spéciale portant sur le financement des communautés et des régions du 16 janvier 1989 (M.B. 17 janvier 1989).

La « bus Academy » au parlement bruxellois

Le jeudi 17 novembre 2005, la STIB organisait, au parlement bruxellois, Rendez-vous de progrès consacré cette année plus particulièrement à la performance des autobus dans la circulation dense de la capitale. L'idée de la « Bus academy » était d'inviter les parlementaires, membres de la commission de l'infrastructure, mais aussi des mandataires locaux et des membres du secteur associatif, à prendre le bus, le matin à l'heure de pointe, en situation réelle.

Une quinzaine de petits groupes de cinq personnes – parmi lesquels 11 élus régionaux et 8 élus communaux – ont pris le bus à des arrêts et sur des lignes différentes, vers 7 h 30. Les lignes qui ont été choisies pour cette expérience sont celles qui connaissent habituellement le plus de difficultés en termes de vitesse commerciale (38, 49, 54).



L'objectif fixé aux différents groupes était d'observer ensemble comment progresse le bus et de proposer ensuite des améliorations. Dans chaque groupe, il y avait :

- un « Mister Time », chargé de chronométrer le temps de parcours et de noter les avances ou retards par rapport à l'horaire;
- un « Mister Difficulty », chargé d'observer et de noter les difficultés rencontrées en section courante, en dehors des arrêts;
- un « Mister Bus Stop », s'intéressant aux arrêts et à leur accessibilité;

- un « Mister Count », comptant les voyageurs dans le bus et les véhicules sur la chaussée;
- un « Mister Coach STIB », coordonnant le groupe.

En milieu de matinée, les groupes se sont retrouvés au parlement bruxellois pour une analyse de l'expérience, ligne par ligne. Et c'est vers 11 heures, dans l'hémicycle du parlement, qu'a commencé la séance plus « académique » de ce Rendez-vous de progrès : des professionnels français et néerlandais du transport public sont venus exposer les techniques mises en place chez eux pour améliorer la fluidité de leurs autobus et moderniser ce mode de transport. Trois bureaux d'études ont ensuite présenté la synthèse des observations de la matinée, mettant en évidence des vitesses très faibles sur certains parcours ainsi qu'une forte irrégularité.

Il en résulte des propositions concrètes sur chacune des trois lignes observées, en matière d'organisation des carrefours, de télécommande des feux de signalisation par les bus, d'équipement des arrêts et d'aménagement de sites propres ou de bandes réservées.

La STIB a proposé de mettre rapidement en œuvre certaines solutions proposées le matin même par les « busacadémiciens », tout en se fixant un objectif ambitieux de remise à niveau complète de ses 45 lignes de bus à l'horizon 2010.



En bref

Saint-Nicolas à l'hôpital Saint-Pierre

La fête de Saint Nicolas du Parlement bruxellois s'est déroulée le mercredi 7 décembre à l'hôpital Saint-Pierre. Saint Nicolas, cette fois sans le Père Fouettard, mais aidé par Mickey et Mini Mouse, Donald Duck, Bugs Bunny et le Marsupilami, a distribué des cadeaux aux enfants hospitalisés leur offrant ainsi une après-midi fabuleuse.



Le président du parlement bruxellois, M. Eric Tomas, était également de la partie.

Une délégation moldave au parlement

Une délégation composée d'élus et de fonctionnaires du Parlement moldave, emmenée par son président, M. Marian Lupu, était en visite à Bruxelles à l'invitation du Sénat du 20 au 22 novembre.



Cette délégation a profité de son séjour pour s'entretenir également avec des membres du bureau du parlement bruxellois ; à cette occasion ont été notamment abordées les compétences régionales en matière d'économie et en matière de politique européenne.

Journée officielle des droits de l'enfant

A l'occasion de la Journée officielle des droits de l'enfant, le parlement bruxellois a organisé le jeudi 17 novembre dans son hémicycle un jeu de rôles pour des enfants de 5^e et 6^e années de l'enseignement fondamental. A cette



occasion, le président du parlement bruxellois, M. Eric Tomas, et le délégué général aux droits de l'enfant à la Communauté française, M. Claude Lelièvre, ont présidé un débat, suivi d'un vote, sur les thèmes suivants :

- les droits des enfants réfugiés ;
- la sécurité routière aux abords des écoles ;
- le numéro écoute enfants « 103 ».

Les activités de RETIS (Réseau européen trans-régional d'inclusion sociale)

Les 28 et 29 octobre a eu lieu à Prague la Conférence européenne sur l'inclusion sociale en présence du vice-président du parlement, Mohamed Azzouzi, et du député M. Jan Béghin, membre du Bureau de RETIS.

Une table ronde a été consacrée à la politique sociale des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne, une autre à des propositions pour un revenu minimum d'inclusion sociale. Les délégations ont ensuite eu l'occasion de visiter un des quatre homes pour personnes âgées dépendant des services sociaux de la ville de Prague.

Le congrès annuel de RETIS s'est tenu à Florence les 28 et 29 novembre sous présidence toscane. Quatre tables rondes ont permis aux participants d'échanger données, expériences



et bonnes pratiques sur les thèmes suivants : territoire, emploi, revenus, services publics et inclusion sociale ; instruments pour la programmation sociale territoriale ; le droit effectif au logement et, pour conclure, des propositions sur le revenu minimum.

Le vice-président Mohamed Azzouzi et le député Jan Béghin ont fait des interventions



remarquées. Le premier a exposé des outils mis en œuvre dans la Région bruxelloise pour faire face à la crise du logement, outils qui pourraient inspirer d'autres régions. Le second a évoqué les priorités du gouvernement bruxellois et a souligné l'importance d'une approche globale et structurée incluant formation, emploi et logement pour faire face au problème de la pauvreté.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois – Relations publiques
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom:
sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

rue:

..... n°

code postal: localité:

Date: Signature: